

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2026

ABROGATION DU CODE NOIR - (N° 2810)

Commission	
Gouvernement	

N° 5

AMENDEMENT

présenté par
M. Nadeau, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu, M. Tjibaou et M. Nilor

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.